



- Adresse : Montagne Évasion, Maison du Sport, 3 rue de la Liberté 38130 Échirolles
- Courriel : montagne.evasion@laposte.net - Tél : 04 76 09 46 53 (répondeur)
- Site : www.montagne-evasion38.fr

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 24 Mars 2021

Rédactrice : Mireille HOLTZER

Présents : - BOUYNEAU Michel - BRONNER Michèle – PELLETIER CORVI Nicole - COQUARD Josette - DESCOMBES Enza – FONTAINE Francis - GAVOILLE René - GILBODON-BERT Josette – GIRARD Jean-Michel - GOMEZ Roman – HOLTZER Mireille - LESCURE Alain - MARTINEZ Raphaël - PAISSAUD Jean-Pierre – PERRIN Anne - TARTAMELLA Nicole - VANIN Nicole

Absent/excusé : BURATTI Jacques

Ordre du jour :

- 1 Point Covid19 - Mesures sanitaires
- 2 Approbation du compte-rendu du CA du 22 janvier 2021
- 3 Validation du procès-verbal de l'AG à huis clos pour envoi en préfecture
- 4 Saison de printemps 2021
- 5 Informations sur les journées cartographie et iphiGéNie
- 6 Règlement Intérieur (formulation non trouvée pour la pratique des diverses compensations financières consenties aux organisateurs. Le CR du CA du 11/06/2014 prévoit une formulation inadaptée et difficilement possible).
- 7 Achat en urgence d'une unité centrale pour le PC du secrétariat
- 8 Renouvellement des membres du CA : deux années
- 9 Questions diverses

- Informations

Avant de traiter l'ordre du jour, Nicole Pelletier Corvi souhaite la bienvenue aux membres du CA, les espère en bonne santé. Elle souligne qu'une réunion de CA dans la salle de la Paix du gymnase Auguste Delaune n'est pas habituelle mais que la Covid-19 impose bien des contraintes auxquelles nous sommes dans l'obligation de nous conformer. Elle rappelle que les mois qui viennent de s'écouler ont été difficiles et remercie de leur appui sans faille le secrétariat, la trésorerie, et les animateurs qui sont venus régulièrement aux permanences du vendredi.

1 Point Covid-19 - Mesures sanitaires

Suite aux annonces du Premier Ministre du 18 mars 2021, peu de changements à noter en ce qui concerne notre département. La pratique des activités de nature s'effectue toujours par groupe de 6 personnes encadrant compris avec une distanciation physique de 2m. Le couvre-feu commence à 19h au lieu de 18h, petit plus bien appréciable. Les fédérations nous incitent à la plus grande vigilance et les contrôles sont renforcés dans l'espace public, avec de fortes amendes par personne et pour les clubs encadrants en cas de non-respect des consignes sanitaires.

2 Remarques et approbations du compte-rendu du CA du 22 janvier 2021

- le compte-rendu du CA du 22 janvier 2022 est accepté sous réserve de la prise en compte de la modification demandée par Jean-Michel Girard après le paragraphe suivant :

« (...) Le document a été adressé aux administrateurs par deux fois, afin qu'ils fassent part de leurs propositions d'amendements.

Puis elle commence à donner lecture du texte, précisant que la prise en compte de l'ensemble des demandes a été effectuée.

Le texte est dans son ensemble bien accepté » :

Jean Michel Girard souligne qu'il a conscience du temps passé et des efforts effectués concernant l'élaboration du document présenté mais regrette que les membres du CA n'aient pas eu connaissance de l'ensemble des propositions de modifications du règlement intérieur des administrateurs afin d'en débattre et de donner les motifs de leurs approbations ou pas.

Cependant certains points soulèvent débat quant à la définition des personnes ayant le droit de voter lors de l'assemblée générale et l'objet du vote ».

Nicole Pelletier Corvi rappelle que les points de débat concernant les modifications du règlement intérieur sont à l'ordre du jour au point 5 et seront traités au moment venu.

3 Validation du procès-verbal de l'AG à huis clos pour envoi à la préfecture

La présidente rappelle que nous étions dans l'impossibilité de réunir les adhérents pour tenir une assemblée générale en raison des contraintes sanitaires liées à la Covid-19. La prolongation des délais accordés ou l'éventualité d'un vote par courrier étaient également impossibles.

Un entretien auquel participait également Josette Coquard a lieu avec l'UDAI, (Union de Défense des Associations de l'Isère dont nous sommes membres) pour obtenir toutes les informations nécessaires quant à la faisabilité de la tenue d'une AG.

Les décisions gouvernementales concernant la tenue des assemblées générales des associations ont été assouplies. Le décret n°2020-1614 du 18 12 2020 permet de renforcer le droit des membres du CA réunis en cas d'organisation d'une assemblée générale à huis clos et de faciliter l'adoption des décisions relevant des compétences de ces assemblées.

Nous avons donc la possibilité d'organiser une Assemblée Générale à « huis clos » sans présence physique des adhérents puisque à la date de la convocation ou celle de la réunion -25 novembre 2020-, une mesure administrative limitait ou interdisait les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires. Aucune nullité de l'AG n'est encourue du seul fait que les adhérents n'aient pas été convoqués par voie postale ou par mail.

La présidente conclut par l'explication des modalités d'exécution du process.

Il suffit de consulter les membres du CA pour faire approuver le bilan de l'exercice clos. (Nous l'avons fait le 19 novembre dernier. Il avait été approuvé à l'unanimité).

Nous devons présenter et expliquer pourquoi notre AG s'est tenue à huis clos, établir un bref procès-verbal et joindre le bilan avec un rapport moral, les bilans d'activité et financier.

Toutes les autres questions, notamment le renouvellement des membres du CA, sont reportées à la prochaine assemblée générale en présentiel.

Puis les différents documents sont présentés pour vote.

- le rapport moral est voté à l'unanimité

- le bilan d'activités est voté à l'unanimité

- le bilan financier, qui avait déjà été accepté à l'unanimité précédemment est donc approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de l'AG à huis clos sera finalisé vendredi 25 mars et adressé avec les documents précités par courrier à la préfecture, la mairie, la FFMM et à chaque adhérent de la saison 2019/2020.

4 Saison de printemps 2021

La saison d'hiver ayant été annulée, les chèques d'inscription ont été soit rendus soit détruits.

Pour ne pas faire prendre des forfaits aux adhérents sans savoir si la saison va pouvoir se dérouler entièrement, il a été décidé à titre exceptionnel et après concertation avec la trésorière, (puisque la trésorerie est bénéficiaire), de ne proposer que des formules « à la sortie », pour mieux s'adapter à la situation. Et de les proposer à des tarifs exceptionnels, 12€ pour le mardi, 10€ pour le jeudi. Les sorties se feraient quel que soit le nombre d'inscrits, et même si les cars ne sont pas remplis. Montagne Evasion prenant à sa charge le manque à gagner. Cette décision

permettra, nous l'espérons de donner de la dynamique à l'association et de récompenser la fidélité des adhérents. Deux newsletters ont été envoyées, ainsi qu'une information sur le site. La date limite des inscriptions a été fixée au 31 mars. A la date du 24 mars 2021, 14 adhérents se sont inscrits pour le mardi, 29 pour le jeudi jour et 36 pour le jeudi ½ jour.

Il a été décidé de faire une relance sur le site pour les inscriptions. La commande de car a été adressée par JM Girard au Groupe Perraud et sera confirmée en temps utile.

Il est proposé, s'il n'y a pas suffisamment d'inscrits, que la prochaine réunion d'animateurs réfléchisse sur les possibilités éventuelles de covoiturage.

5 Informations sur les journées cartographie et iPhiGéNie

Les deux sessions de cartographie du 10 et 23 mars, encadrées par René Gavaille et Jean-Claude Rave, ont été suivies par 9 personnes, très intéressées. La présidente remercie les organisateurs.

La formation iPhiGéNie, assurée par Pascal Holtzer et Jean-Claude Rave a rassemblé 11 animateurs. Des journées intenses et enrichissantes. Les participants remercient les deux formateurs pour la qualité de leur travail.

Peut-être sera-t'il possible, lorsque les conditions sanitaires le permettront, d'ouvrir ces formations aux adhérents. Réflexion à poursuivre.

La présidente rappelle aussi pour mémoire qu'une journée de formation DVA s'est déroulée le 12 janvier sous l'égide de Jean-François Dussert à Chamrousse, Francis Fontaine et Roman Gomez avec le concours de Jacques Buratti pour la logistique du matériel. Une douzaine de personnes y ont participé, par un temps bien glacial... mais dans une chaleureuse ambiance. Une réflexion est ouverte sur la recherche éventuelle d'un autre site.

6 Règlement Intérieur (formulation non trouvée pour la pratique des diverses compensations financières consenties aux organisateurs. Le CR du CA du 11/06/2014 prévoit une formulation inadaptée et difficilement possible)

Le problème concernant la définition des adhérents ayant le droit de vote du budget prévisionnel est soulevé par Jean-Michel Girard. Josette Coquard explique avoir abordé avec la présidente ce sujet lors de l'entretien avec l'UDAI et qu'une nouvelle proposition sera retravaillée plus tard, lorsque la situation actuelle déjà bien difficile à gérer sera redevenue normale.

Un autre point restait sans accord, celui concernant la pratique des diverses compensations financières consenties aux organisateurs de voyages. En effet, constat est fait que chaque organisateur ne pratique pas de la même manière. L'objectif est donc de libeller une formule suffisamment claire pour qu'elle n'impose pas de blocage et suffisamment stricte pour ne pas autoriser de déviance.

Après un très large moment de débat, la formule suivante a été votée et acceptée par tous :

« Lors des séjours de Montagne Evasion, l'encadrement est assuré par deux animateurs-organisateurs. Il peut être éventuellement complété par d'autres animateurs, tous membres de l'association et cela en fonction des besoins (nombre de participants, sécurité, différents groupes de niveau...). Les frais d'hébergement, de restauration et d'animation des organisateurs peuvent être financés en partie ou pas par les adhérents inscrits qui ont accepté ces séjours ».

Il est demandé que le détail de ces répartitions soient clairement indiqués sur la proposition du séjour qui est présentée au Bureau.

L'acceptation définitive du Règlement Intérieur est repoussée à plus tard.

7 Achat en urgence d'une unité centrale pour le PC su secrétariat

L'unité centrale du secrétariat montrait de grands signes de faiblesse après une dizaine d'années de bons et loyaux services. L'achat d'un nouveau PC s'est avéré urgent. Sur les conseils de l'animateur informatique de OSE, il a été possible de saisir l'opportunité d'un tarif attractif de 404,80 €, clavier et souris compris. La présidente présente ses excuses pour cet achat nécessaire réalisé sans l'accord préalable du CA et demande sa validation. Ce qui est accordé sans problème.

8 Renouvellement des administrateurs

L'assemblée générale du 25 novembre aurait dû procéder au renouvellement des membres du CA. En raison de la Covid-19, les mandats sont prorogés et le renouvellement s'effectuera lors de la prochaine assemblée générale en présentiel.

Pour mémoire, pour cette année : Michèle Bronner, Jacques Buratti, Francis Fontaine et Anne Perrin sont sortants. Francis Fontaine ne se représente pas. Aucun membre ne s'est manifesté malgré les appels à candidature lancés dans les cars, sur le flyer de l'association, sur la dernière édition du journal et sur le site.

Pour la prochaine assemblée générale, il y aura 11 postes à renouveler, avec 7 sortants de plus : Michel Bouyneau, Josette Coquard, Nicole Pelletier Corvi, Jean-Michel Girard, Michel Girard, Raphael Martinez et Nicole Vanin.

La présidente rappelle qu'elle avait fait part lors du Bureau du 18 09 2020 de son intention de cesser d'exercer la fonction de présidente à l'issue de son mandat d'administrateur. Son mandat expirant en 2021, elle annonce ne pas vouloir se représenter au CA, après un contexte particulièrement difficile (35^{ème} anniversaire, décès de Monique Chabert, de Christian Bourdaret et le Covid-19 !) et des mois de surcharge de travail. Estimant qu'elle a beaucoup donné de sa personne, elle souhaite retrouver une vie personnelle moins dévorée par les charges assumées. Mais au vu du contexte actuelle s'accorde un temps de réflexion afin que se poursuive le fonctionnement de Montagne Evasion positivement.

Mireille Holtzer rappelle également qu'elle a annoncé qu'elle ne souhaitait plus non plus assumer la charge de vice-présidente à compter de la prochaine assemblée générale.

Un débat s'instaure dans la salle autour du manque de candidatures et chacun souhaite vivement qu'une solution puisse être apportée dans l'intérêt de la pérennité de l'association.

9 Questions diverses

- Contrat avec la Macif :

Josette Coquard explique que la date de la dernière réactualisation du contrat avec la Macif remonte à 2006 et n'a pas été revue depuis. Elle explique qu'après étude et rendez-vous téléphonique avec un de leurs conseillers spécialisés pour les associations (pas de présentiel en raison de la covid-19), le contrat sera modifié. Tout d'abord, chaque année le nombre de nos adhérents sera adressé à l'assurance, car le montant appliqué se fait au prorata du nombre d'adhérents inscrits.

Pour la saison 2020/2021 Il comprend la responsabilité civile dans le cadre des activités pour 1 494,99 €/an, l'assurance du local et du matériel pour 59,07€/an. Une couverture informatique pour 294,81€. Josette Coquard pose la question de la nécessité de cette couverture, au vu de notre matériel informatique déjà assuré dans le « poste local » Après débat, dans la mesure où on ne sait pas suffisamment ce qui est couvert (perte ou vol de données informatiques ? etc.), il est demandé plus de précisions avant de supprimer ce poste.

- Conseil auprès de l'UDAI pour nos statuts

Josette Coquard explique également qu'au cours de l'entretien avec l'UDAI, elles ont appris que cet organisme était là pour apporter aussi des conseils quant à la bonne rédaction des statuts et la vérification de différents dossiers administratifs. C'est ainsi que le problème soulevé par Jean-Michel Girard sur le libellé du vote du budget prévisionnel dans nos statuts pourrait être examiné. L'assemblée est favorable à l'unanimité pour une collaboration avec l'UDAI.

- Vivianne Alimondo a fait part de sa démission pour diverses raisons dont celle d'une non prise en charge éventuelle sur le parcours du car. Raphael Martinez se propose en accord avec la présidente de lui adresser un courrier rappelant que lors du Bureau du 20 janvier 2020, il a été acté que les animateurs de service pouvaient à titre exceptionnel, lorsqu'ils se situaient sur le parcours du car, être pris en dehors des points de ramassage.

- La demande faite par André Cabrera pour emmener 2 radios lors de son séjour du 30 mars au 1^{er} avril a été accordée.

- Mireille Holtzer suggère de saisir l'opportunité de changement d'ordinateur pour demander l'assistance d'un conseil afin d'apporter une amélioration dans le classement des dossiers informatiques. Le secrétariat et la

présidente ne s'oppose pas à cette idée. A envisager ultérieurement ? après la situation difficile que nous gérons actuellement.

- la présidente termine en rappelant qu'en raison de l'évolution permanente des conditions sanitaires, les dates des Bureaux et CA peuvent être modifiées.

Les questions diverses étant épuisées, la séance du CA est levée à 16h30.

Relevé de décisions :

- Faire un point régulier sur l'évolution de la situation sanitaire
- Relancer les inscriptions et prendre les décisions d'adaptation en fonction du nombre d'inscrits
- Prendre contact avec les services de l'UDAI pour nos différents besoins
- Reprendre contact avec la Macif pour plus de précisions quant à la proposition de couverture informatique
- Réfléchir à une politique possible de « recrutement » de futurs administrateurs.

Prévision pour le prochain Conseil d'administration : mercredi 16 juin